

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

PROCES VERBAL

Séance du 16 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 7 juillet 2020 adressée par Monsieur Daniel PEROTTI, Président, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Just en Chevalet, le 16 juillet 2020, à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	Présents	Absents	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
MEUNIER Ingrid	X		
BATTANDIER Maud	X		
ROUX Lorraine	X		
LABOURE Charles	X		
PRAS Séverine	X		
PONCET Didier	X		
CLEMENCON Thierry	X		
BRUEL Laurent	X		Pouvoir donné à M. Didier PONCET
LOIZZO Laurent	X		
ESPINASSE Patrice	X		
PEREZ Gérard	X		
SIETTEL Thomas	X		
GOUTORBE Stéphane	X		
PEURIERE Jean-Hervé	X		
CHAUX Michel	X		
PONCET Pascal	X		
BARLERIN Emmanuelle	X		
ROYER Jean Paul	X		
VIETTI Dominique	X		
COMPAGNAT Michel	X		
MOISSONNIER Clément	X		
CROZET Guy	X		
CHABRE Michel	X		
CAZORLA Dominique	X		
CHABRIER Alexandre	X		
MONAT Pascale	X		
LUGNE Isabelle	X		

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel PEROTTI qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Clément MOISSONNIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. ELECTION DU PRESIDENT

M. Michel COMPAGNAT, en sa qualité de doyen d'âge parmi les conseillers de l'assemblée communautaire a présidé la séance en vue de l'élection du Président. (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, et a dénombré 26 conseillers présents et un pouvoir donné à M. Didier PONCET par M. Laurent BRUEL.

Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote conformément dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, et enregistrement des candidatures, chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table et a pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

ELECTION DU PRESIDENT :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nb de conseillers communautaires.....	27
Nb de conseillers présents et représentés.....	27
Nb de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire bulletins litigieux de l'article L66 du Code électoral ...	1
Bulletins blancs.....	8
Suffrages exprimés.....	18
Majorité absolue.....	10

Résultats :

A obtenu :

M. Charles LABOURE : 18 voix

M. Charles LABOURE, ayant obtenu 18 voix, est élu Président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Suite à la création de cinq postes de vice-président par le Conseil Communautaire, Il a été procédé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Charles LABOURE, élu Président, à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT :

Candidate déclarée : Mme Lorraine ROUX

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nb de conseillers communautaires.....	27
Nb de conseillers présents et représentés.....	27
Nb de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire bulletins litigieux de l'article L66 du Code électoral ...	0
Bulletins blancs.....	7
Suffrages exprimés.....	20
Majorité absolue.....	11

Résultats :

A obtenu :

Mme Lorraine ROUX : 20 voix

Mme Lorraine ROUX, ayant obtenu 20 voix, a été proclamée première vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT :

Candidat déclaré : M. Jean-Hervé PEURIERE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nb de conseillers communautaires.....	27
Nb de conseillers présents et représentés.....	27
Nb de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire bulletins litigieux de l'article L66 du Code électoral ...	0
Bulletins blancs.....	5
Suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12

Résultats :

A obtenu :

M. Jean-Hervé PEURIERE : 22 voix

M. Jean-Hervé PEURIERE, ayant obtenu 22 voix, a été proclamé deuxième vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT :

Candidat déclaré : M. Didier PONCET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nb de conseillers communautaires.....	27
Nb de conseillers présents et représentés.....	27
Nb de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire bulletins litigieux de l'article L66 du Code électoral ...	0
Bulletins blancs.....	4

Suffrages exprimés.....	23
Majorité absolue.....	12

Résultats :

Ont obtenu :

M. Didier PONCET : 23 voix

M. Didier PONCET, ayant obtenu 23 voix, a été proclamé troisième vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT :

Candidate déclarée : Mme Séverine PRAS

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nb de conseillers communautaires.....	27
Nb de conseillers présents et représentés.....	27
Nb de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire bulletins litigieux de l'article L66 du Code électoral ...	0
Bulletins blancs.....	9
Suffrages exprimés.....	18
Majorité absolue.....	10

Résultats :

A obtenu :

Mme Séverine PRAS : 17 voix

M. Pascal PONCET : 1 voix

Mme Séverine PRAS, ayant obtenu 17 voix, a été proclamée quatrième vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT :

Candidat déclaré : M. Thomas SIETTEL

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nb de conseillers communautaires.....	27
Nb de conseillers présents et représentés.....	27
Nb de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire bulletins litigieux de l'article L66 du Code électoral ...	0
Bulletins blancs.....	4
Suffrages exprimés.....	23
Majorité absolue.....	12

Résultats :

A obtenu :

M. Thomas SIETTEL : 22 voix

M. Guy CROZET : 1 voix

M. Thomas SIETTEL, ayant obtenu 22 voix, a été proclamé deuxième vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes « le bureau est composé d'un Président, de plusieurs vice-présidents et d'un représentant par commune ».

Il est donc demandé au conseil Communautaire de procéder à l'élection des autres membres du bureau parmi les délégués des communes restant à être représentées.

Après avoir enregistré les candidatures par commune, les conseillers communautaires ont procédé au vote à bulletin secret en déposant un bulletin dans l'urne.

POUR LA COMMUNE DE JURE

Résultats :

M. Patrice ESPINASSE, ayant obtenu 27 voix, a été élu membre du bureau communautaire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

POUR LA COMMUNE DE CHAMPOLY

Résultats :

Mme Maud BATTANDIER, ayant obtenu 27 voix, a été élue membre du bureau communautaire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

POUR LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN D'URFE

Résultats :

Mme Pascale MONAT, ayant obtenu 27 voix, a été élue membre du bureau communautaire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

POUR LA COMMUNE DE SAINT MARCEL D'URFE

Résultats :

M. Guy CROZET, ayant obtenu 27 voix, a été élu membre du bureau communautaire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

POUR LA COMMUNE DE ST JUST EN CHEVALET

Résultats :

M. Pascal PONCET, ayant obtenu 27 voix, a été élu membre du bureau communautaire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

POUR LA COMMUNE DE SAINT PRIEST LA PRUGNE

Résultats :

M. Dominique CAZORLA, ayant obtenu 27 voix, a été élu membre du bureau communautaire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.